



Le département du Var possède une quantité importante de forêts sur son territoire. Première forêt française, elle renferme une diversité remarquable d'associations végétales grâce à son climat méditerranéen et à sa topographie contrastée.

Le site de l'Estérel en est une parfaite illustration car la forêt est le milieu dominant de l'espace terrestre du site. La forêt de l'Estérel est composée de maquis arborés, de forêts de conifères et de forêts mélangées. Les principales essences arboricoles sont le pin maritime et le chêne liège. Le premier subit des maladies, mais fait l'objet d'une régénération forte. Le second possède des populations en difficultés, surtout celles touchées par les incendies. Ces limites contribuent au développement du maquis et accroissent par ailleurs le risque incendie.

D'autres espèces sont également présentes de manière plus

ponctuelle telles que, le chêne vert, le chêne pubescent et le châtaignier (sur les Adrets de l'Estérel) ainsi que des espèces importées comme le cèdre de l'Atlas ou l'eucalyptus replanté en quantité par endroit.

Ainsi, avec **70 % de forêts présentes** sur le site (5 417ha d'EBC), dont 79 % d'habitats forestiers d'intérêt communautaire (4 320 ha), la gestion de la forêt est primordiale sur le site de l'Estérel.

Sa particularité réside dans l'importance de la **propriété publique répartie sur 76% du périmètre terrestre**.

HISTORIQUE :

Le **Conseil Général (CG) du Var** a acquis les terrains situés sur la portion du Reyran dans les années 50, lors de la construction du barrage de Malpasset, afin de gérer le lac artificiel ainsi créé. Suite à la catastrophe de la rupture du barrage en 1959, la 'forêt départementale de Malpasset' a été intégrée dans sa politique de gestion des Espaces Naturels Sensibles visant à préserver les sites d'intérêt majeur pour le département. En tant que forêt soumise, elle dispose d'un aménagement qui doit être remis à jour en 2010-2011. Un autre espace forestier appartient au CG sur le site : le domaine de Saint-Jean-de-l'Estérel au nord du site, mais celui-ci n'est pas soumis à la réalisation d'un aménagement.



L'Etat, quant à lui, est propriétaire **depuis 140 ans (1870)** de la plus grande partie forestière du site avec 5 737,56 ha de forêt domaniale. Depuis, **la gestion est confiée à l'ONF** et aujourd'hui c'est **l'unité territoriale (UT) Grand Estérel** qui s'en occupe au quotidien. Mais l'équipe ne compte plus que 7 agents pour un vaste territoire recouvrant 23 communes (de Roquebrune-sur-Argens à Antibes en remontant jusqu'à Mons).

LES PRINCIPAUX GESTIONNAIRES :

Le **CG gère lui-même ses espaces forestiers** et **l'UT Grand Estérel a la charge des autres forêts publiques** du site, en direct pour la domaniale et sous la direction des communes pour les forêts communales.

Concernant **les forêts privées**, même si elles ne représentent que 14 % du site terrestre, **quelques grands domaines sont présents** tels que celui de la famille Gluck (148 ha) à Fréjus ou du Groupement Forestier de l'Ubac d'Agay (176 ha) à Saint-Raphaël. Ils disposent à priori chacun d'un plan simple de gestion (2 confirmé à ce jour) et cherchent à gérer au mieux leur propriété.

Chaque gestionnaire décide des travaux à réaliser en fonction des moyens dont il dispose et des subventions qu'il peut obtenir.

LA GESTION PASSEE :

C'est la sylviculture qui a modelé le paysage du site et l'activité était, avec la pêche maritime, la ressource principale de Saint-Raphaël au début du XX^e siècle. Dans les années 1980, plus de **35 km de routes ont été goudronnées** afin de faciliter le passage des camions transportant les grumes de bois du massif vers le Vieux Port de Saint-Raphaël où elles étaient acheminées par bateaux à l'étranger. Il y a également eu d'importantes plantations d'espèces introduites dont l'eucalyptus qui, grâce à sa croissance rapide, était exploité en vue de la fabrication de papier.

Le pastoralisme, la levée **de liège, l'exploitation de charbon de bois et les usages culturels liés au maquis**, tels que la confection de balais ou l'extraction de bruyères pour la fabrication de pipes, étaient des **activités traditionnelles** également importantes.

MISSIONS ACTUELLES DES GESTIONNAIRES :

L'actuelle politique forestière nationale de l'Etat est de développer un rôle multifonctionnel de la forêt publique avec, par ordre de priorité : rôle de production forestière, de protection (incendies, érosion...) et récréatif (accueil du public).

Toutefois, la gestion actuelle de la forêt de l'Estérel diffère de cette priorisation car **c'est le rôle de protection qui y est privilégié**. En effet, la difficulté d'exploitation forestière, au vu de la morphologie du massif, ainsi que les incendies qui se sont succédés ont transformé sensiblement la gestion mise en place sur le site et l'ensemble des activités passées a laissé place à une gestion plus conservatoire du site. Ainsi, les revenus des activités traditionnelles sont considérés aujourd'hui comme de la **vente de menus produits rapportant très peu aux gestionnaires** (Ex : vente de bois coupé suite au débroussaillage ou dépéris : 2000 euros par an pour Fréjus).

Pour exemple, les principaux travaux sylvicoles et les interventions ont pour objet **l'entretien de plantations ou du débroussaillage préventif contre les incendies**. De plus, l'ONF a développé une offre relative à la filière bois-énergie afin de créer un débouché à l'élimination des bois incendiés. En 2009, l'UT Grand Estérel s'est équipée d'un silo de stockage de



plaquettes bois (pins pignons incendiés en 2007), basé à Roquebrune-sur-Argens, qu'elle fabrique sur place et **dispose de 1200 m³ prêtes à passer en chaudières mais n'a pas, pour l'instant, trouver de débouchés.**

Toutefois, quelques boisements de résineux (pins et cèdres) sur la forêt communale de Fréjus ainsi que vers le Plan Pinet et aux Suières pourraient être exploités.

Ainsi, aujourd'hui, l'exploitation forestière est réduite et la logique de gestion du massif de l'Estérel repose sur 3 axes importants :

- 👉 La **hiérarchisation des contraintes**, c'est-à-dire assurer la sécurité des personnes et des biens, assurer la protection et la préservation du patrimoine naturel et accueillir au mieux le public.
- 👉 **Améliorer l'offre touristique**, en tendant vers une fréquentation gérée plutôt que subie.
- 👉 **Avoir une préoccupation paysagère permanente** en rectifiant les points noirs paysagers existants et en limitant au maximum l'impact paysager des nouveaux équipements.

Ces directives ont pour but de proposer un **accueil de qualité dans un milieu préservé.**

Actions de préservation des milieux :

- 👉 Création, en forêt domaniale, de **3 réserves biologiques** dirigées en 1982 sur 490 ha, qui sont en cours d'évolution vers une réserve mixte d'environ 1 300 ha, dont le cœur du massif sera en réserve intégrale.
- 👉 **Restauration et protection des habitats naturels exposés à une fréquentation mal maîtrisée.** Par exemple, la mise en défens, au Dramont, de pelouses littorales piétinées par la matérialisation de placettes de régénération ou un débroussaillage "en tâches léopard" autour du parking du Pic de l'Ours.
- 👉 **Aide à la restauration naturelle des milieux** suite aux incendies (fascines, suivi de l'évolution spontanée des habitats...)
- 👉 Suite aux graves incendies de 2003, l'association des communes forestières et l'ONF ont décidé de **ne plus pratiquer de levée de liège**. En effet, les peuplements 'dénudés' sont très vulnérables lors d'incendies et se régénèrent difficilement. De plus, le démasclage augmente les problèmes sanitaires (insectes xylophages) et diminue la durée de vie des arbres. Toutefois, la levée de liège est encore réalisée sur certains domaines privés (en 2009, pour le domaine de la famille Gluck).
- 👉 L'ONF n'autorise que 2 ramasseurs professionnels de bruyère et lentisques (3 maximum) à récolter sur le site afin de **préserver les ressources.**



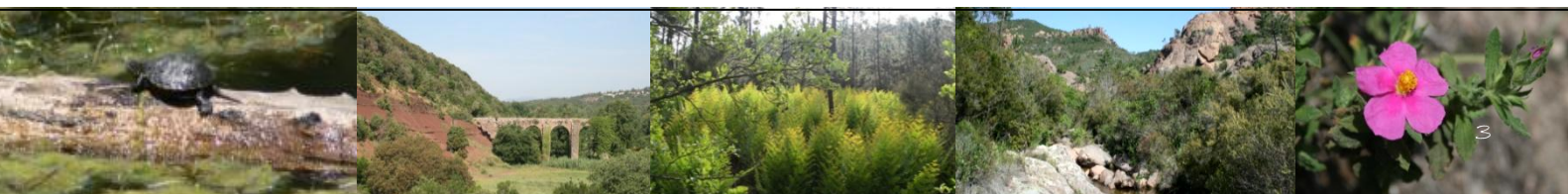
Accueil du public :

Afin de réglementer et canaliser certains sites pour réguler le flux des pratiques touristiques et sportives mais également pour proposer un accueil de qualité, de nombreuses actions ont été entreprises :

- 👉 **Ouverture du «sentier botanique des senteurs ».** Ce parcours pédestre de 2600 mètres aller-retour, est accessible à tous entre le plateau d'Anthéor et le rocher Saint-Barthélemy. Il est réalisé pour sensibiliser les publics à la biodiversité en lui permettant de découvrir toute la richesse de la flore du massif de l'Estérel. Le sentier présente au promeneur d'avril à juin une sélection de plantes typiques du massif pour leurs odeurs grâce à des bornes amovibles.
- 👉 L'ONF a procédé à la création de **sentiers labélisés pour les personnes à mobilité réduite**, mis à disposition depuis le mois de Juillet 2009 sur les sites du Roussiveau, Malpey et du Cap Roux (sentiers labélisés « tourisme et handicap »).



Sentier des senteurs © Service communication de Saint-Raphaël



- 🌿 Les gîtes du Gratadis et de la maison forestière des cantonniers sont laissés pour **l'action sociale** de l'ONF au personnel de l'établissement.
- 🌿 Des **interventions en classe** sont réalisées sur demande des professeurs et en fonction de la disponibilité des agents. Un travail en amont est effectué, puis des sorties terrain sont organisées pour les plantations notamment.
- 🌿 Des **sorties guidées** sont organisées via les institutionnels.

Ces actions reposent sur une base simple : **découvrir, comprendre et protéger**. L'organisation d'évènements sportifs par les associations locales est également autorisée **tant que ces évènements ne dépassent pas 300 personnes** (maximum acceptable en termes de dégâts, de sécurité et de risques).

Actions de police :

Les agents de l'unité territoriale Grand Estérel sont assermentés au titre de la police de l'environnement. **De juin à septembre**, les 8 agents (7 depuis 2010) sillonnent le site au moins un jour par week-end (tous les jours entre juillet et août), ce qui a représenté, en 2009, **250 jours de surveillance annuelle pour l'équipe**.

Ils surveillent le site et veillent au bon respect des règles en vigueur. L'accent est mis en général sur **la sensibilisation des contrevenants plutôt que sur la répression**. Les infractions les plus courantes sont **l'apport de feu** (cigarettes...) et la **divagation de chiens**.

Entretien et mise en sécurité des itinéraires :

En raison de l'importance de leur fréquentation, les voies de circulation du site nécessitent un **entretien régulier et des réaménagements occasionnels** (comblement des nids de poules, barrières, garde-corps...), afin d'augmenter la sécurité des visiteurs et de limiter les dégradations de la végétation littorale.

Mais au vu de la forte pression de circulation motorisée engendrée par l'afflux de visiteurs, l'entretien de certaines des voies goudronnées du site, qui ne sont **initialement pas adaptées à une fréquentation de masse**, nécessiterait des travaux de réaménagement lourds qui ne peuvent être effectués par l'ONF, **par manque de moyens financiers et également par éthique étant donné qu'une forêt domaniale n'a pas vocation à être goudronnée**.

Enfin, les itinéraires les plus fréquentés font également l'objet d'une signalétique relevant de la charte graphique de l'ONF, matérialisée par des panneaux d'orientation en bois.

Réalisation et entretien des coupures de combustibles et des pistes de desserte :

La réalisation des coupures de combustibles est assurée par le SIPME et les APFM (auxiliaires pour la protection de la forêt méditerranéenne) et les communes du site (cf. fiche Aménagements DFCL et pastoralisme).

Patrouilles de surveillance et de sensibilisation au risque incendie :

L'été, ces patrouilles sont mises en place afin d'informer et de sensibiliser le public ainsi que d'assurer en même temps la surveillance des éventuels départs de feux. Sur le site, elles sont effectuées par **les agents de l'UT Grand Estérel ainsi que de l'UT Dracénie en alternance avec un agent de l'ONCFS**.



© Service communication de Saint-Raphaël

PROBLEMATIQUES :

Le manque de financements, de moyens et d'investissement de l'ONF soulève les problématiques suivantes :



- 👉 L'aménagement des routes **non adapté au trafic actuel et leur nombre important rendent leur entretien difficile**. L'UT Grand Estérel a donc été tenue de faire des choix en conservant les axes prioritaires pour la DFCl, régulièrement entretenus, et d'autres axes « stratégiques » pour offrir un accueil de qualité au public.
- 👉 L'UT Grand Estérel n'arrive plus à répondre à la demande d'accueil du public, notamment des scolaires, et il lui est difficile de maintenir un nombre optimal de missions de surveillance.
- 👉 Les projets de sentiers ainsi que leur balisage peinent à aboutir et beaucoup sont traités indépendamment les uns des autres, ce qui empêche une cohérence et une rapidité d'action. Toutefois, depuis 2009, une action est en cours entre la Ville de Saint-Raphaël, l'ONF et le service des sites classés de la DREAL PACA afin de mettre en place un balisage homogène sur 3 circuits pédestres.
- 👉 Les acteurs participant à la gestion forestière sont nombreux et leurs relations parfois complexes, qu'ils soient gestionnaires ou utilisateurs. Pourtant, le fort intérêt pour ce milieu et les risques auxquels il est exposé nécessitent une gestion concertée de cet espace en respectant au mieux les droits et les devoirs de chacun. Ainsi, il apparaît nécessaire que **la coopération et la concertation soient renforcées pour la gestion, l'entretien et le développement de ce territoire**.

IMPACTS POSITIFS SUR LES MILIEUX :

- 👉 Les activités d'accueil du public, quand elles sont raisonnables, permettent de favoriser l'entretien des sentiers, limitant ainsi le risque incendie, et de modérer l'impact de la fréquentation sur les milieux.
- 👉 L'entretien des forêts est positif pour préserver les milieux contre le risque incendies.

IMPACTS NEGATIFS SUR LES MILIEUX :

- 👉 Les activités d'accueil du public et les aménagements liés peuvent avoir un impact néfaste lié à la surfréquentation et donc dégrader les milieux.
- 👉 Etant donné la diminution de la présence de l'ONF sur le terrain au vu du manque d'agents et de moyens, les impacts des activités de loisir vont s'accroître de façon exponentielle et ainsi dégrader encore plus les milieux.

TENDANCE EVOLUTIVE :

L'ensemble des usages liés au massif induisent de **nombreuses contraintes sur l'environnement**, en termes d'accessibilité, d'usages, de sécurité des personnes et de protection de son patrimoine naturel et culturel. C'est pourquoi, une **gestion organisée** du massif tend à se développer depuis quelques années.

Mais la question de la gestion des propriétés forestières du site de l'Estérel est **intimement liée à celle de son financement**. Jusqu'à présent, les gestionnaires privés et publics ont composé avec peu de moyen pour préserver le site. À l'avenir, les apports financiers devront être pérennisés, éventuellement diversifiés, pour envisager une gestion sereine sur le long terme.

Les infrastructures pourraient faire l'objet d'une politique de revalorisation par une gestion concertée en accord avec l'ensemble des acteurs afin d'améliorer la lisibilité du territoire (création d'une maison de l'Estérel...). En effet, la présence de nombreuses maisons forestières sur le site (11), dont certaines sont en bon état, et celle de 13 parkings publics répartis au cœur et sur les bordures du massif, offrent un potentiel non négligeable pour améliorer et canaliser l'accueil touristique par des points d'information par une signalisation discrète, facilement identifiable et intégrée au paysage.

Enfin, il est à noter que les **nouveaux aménagements** des 4 forêts publiques (sur 15 ans), qui sont **en cours de révision** et devraient être adoptés entre 2011 et 2013, seront des documents déterminants dans la politique de gestion du massif.



Maison forestière de la Duchesse

